



Le Mans, le 31 juillet 2019

Sécheresse en Sarthe

De nouvelles mesures en faveur des agriculteurs

Compte tenu de la sécheresse qui continue de s'accroître sur une grande partie de la France, Didier Guillaume, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, a annoncé plusieurs mesures en faveur des agriculteurs.

Le Ministre a décidé d'élargir à 27 nouveaux départements supplémentaires la dérogation pour cas de force majeure afin de permettre aux éleveurs concernés par un manque de fourrage de valoriser leurs jachères. La Sarthe bénéficie de cette dérogation.

Les agriculteurs ont ainsi la possibilité de valoriser leurs jachères déclarées en tant que surfaces d'intérêt écologique (SIE). Ils doivent, pour cela, adresser un courrier à l'adresse suivante :

*Direction Départementale des Territoires
service économie agricole
19 Boulevard Paixhans
CS 10013
72 042 LE MANS cedex 09.*